

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2016

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, MAHINC Didier, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique.

Représentés :

Absents : BASTIDE Laure

Date de la convocation : 27 septembre 2016

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame RABY Dominique est élue secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Construction station épuration de Chaynat – adoption du projet.

Montant total du projet : 232 000,00 €uros HT (travaux 208 000 € / honoraires et frais divers 24 000 €).

Adoption du projet.

Autorisation au Maire de déposer le dossier de financement et de lancer la consultation d'entreprises.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

2. Construction station épuration de Chaynat – choix du terrain et offre achat de parcelle.

L'implantation de la nouvelle station est prévue sur la parcelle ZA 101. Cette parcelle appartient à M. Lavelle-Malsang Lionel, ce dernier est d'accord pour vendre à la commune environ 3 000 m² à la commune.

Prix proposé : 0,30 € le m².

Délibération autorisant la vente et choix du notaire Graulière à Saint-Amant.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

3. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Fusion transformation en Communauté D'Agglomération.

Arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 : projet de périmètre fusion/transformation en Communauté d'Agglomération des Communauté de Communes :

Bassin Minier Montagne

Lembron val d'allier

Ardes communauté (- la Godivelle)

Puys et couzes

Issoire communauté

Pays de sauxillanges
Coteaux de l'Allier
Couze val d'allier
(transmis aux élus par mèl le 26/09/2016).

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois (à compter de la réception de l'arrêté) pour se prononcer sur l'arrêté préfectoral et sur le projet de statuts.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

4. SIVOM du Pays de Champeix – retrait de la commune de St Nectaire.

Dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'activité du SIVOM du Pays de Champeix se voit modifié, du fait d'une reprise dans la nouvelle intercommunalité, d'une partie de ses compétences.

La commune de St Nectaire rattachée au territoire du Sancy dans le projet d'intercommunalité, est donc exclue du territoire d'intervention du SIVOM.

Cette dernière a donc sollicité son retrait au 31/12/2016.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le retrait.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

5. Don de l'Association Service de Remplacement

Le groupement d'Employeur à Vocation de Remplacement de St Amant Tallende, avant sa dissolution définitive a décidé de faire un don de 4 000 € à la commune de Ludesse.

Ce don a été assorti de conditions : il doit être affecté à la restauration des chemins, au profit de l'ensemble des agriculteurs.

Le maire, par délégation est autorisé à percevoir le don.

Une délibération est nécessaire pour accepter l'affectation.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

6. Personnel communal : régime indemnitaire.

Attribution d'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Suite à la création du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe, afin de nommer Colette GUILLAUME sur ce poste, à l'issue d'un avancement de grade autorisé par la CAP (Commission Administrative Paritaire) il convient d'attribuer l'IAT au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à compter du 01/05/2016 (date création du poste).

La délibération doit fixer une enveloppe maxi de l'IAT (Coefficient (fixé par échelle) * taux (de 1 à 8) * agent concerné).

IAT actuelle : 120,54 euros mensuel (base proratisée au temps de travail : échelle 3 : 451,99 euros / 12 mois * 32/35^{ème} = 34,44 * 3,5)

Suite à avancement de grade : échelle 4 - Valeur annuelle 467,09 euros

Monsieur le maire propose de maintenir le même taux soit 3,5.

Base proratisée 467,09 euros / 12 mois * 32/35^{ème} = 35,58 * 3,5 = 124,55 euros mensuel.

Régime indemnitaire soumis à l'avis du CT (Comité Technique).

VOTE :	POUR :	8	CONTRE :	ABSTENTION :	1
--------	--------	---	----------	--------------	---

7. Logement communal – frais de réparation locative.

Suite au départ de M. Normand le 30 juin 2016, l'état des lieux a relevé de nombreux dégâts.

Il convient de fixer le montant des réparations locatives.

Devis de l'entreprise chargée de lessiver, réparer, repeindre le logement dans sa totalité (mur, plafonds, boiserie ...) : 9 564,77 €

2 jours de travail (2 employés communaux) pour nettoyage de la cour + 4 trajets à la déchetterie.

Le conseil fixe le montant des réparations, à charge de l'ancien locataire au montant du coût des heures réalisées par les employés communaux et de la facture de remise en état des peintures diminué du coût de la peinture.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

8. EPF Smaf – adhésion de nouveaux membres.

Demande d'adhésion des communes de

St Eloy les Mines

Madriat

Reugny 03

Malrevers 43

Boisset 15

Et de la Communauté de Communes de

Sumène-Artense 15 composée de 16 communes (Antignac – Bassignac – Beaulieu – Champagnac – Champs sur Tarentaine-Marchal – Lanobre – Madic – La Monselie – Le Monteil – Saignes – Saint Pierre – Sauvat – Trémouille – Vebret – Veyrières – Ydes)

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

9. Projets Communaux.

Date d'accord des subventions

	Travaux	DEPARTEMENT 36,6 %	DETR 30 %
EGLISE Ludesse (toiture)	11 000 €	4 026 € (06/06/16)	3 300 € (12/08/16)

Sollicitation de la réserve parlementaire à hauteur de 13,4 % (11 000 * 13,4% = 1 474 euros)

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

Aire de jeux

Consultation auprès de 4 entreprises (Letendu – Oval'Collectivités – Manutan – Altrad)

Choix de l'entreprise, la mieux disante : Oval'Collectivités

Le conseil autorise le maire à commander la fourniture et la mise en place de l'aire de jeux de chayneat, pour un montant total de 10 800 €.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment communal : projet de location bail commercial

Demande d'installation d'une huilerie artisanale, dans la salle communale Place du Château. Un projet doit être présenté.

Point sur projets 2016 et financement

Subventions accordées

	Travaux	DEPARTEMENT 36,6 % (arrêté subvention)	DETR 30 % (arrêté subvention)
AIRE DE JEUX	10 846 €	3 970 € (06/06/16)	3 254 € (04/16)
VOIRIE Aménagement bourg	8 121 €	2 972 € (06/06/16)	

SIVOM de la Région d'Issoire

Les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif ont été communiqués en août 2016 et sont disponibles en mairie.

FIC 2017

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2016.

Actualisation des devis FIC 2017 à prévoir (Bâtiments communaux : toiture salle de chaynat place du Couder. Voirie).

FREDON Auvergne

Rappel des dispositions de la loi « Labbé » n° 2014-110 qui prévoit au 1^{er} janvier 2017 des restrictions accrues concernant le recours aux produits phytosanitaires dans les espaces publics.

La séance est levée à 21h00.

Ludesse, le 24 novembre 2016